

Novembre - Décembre
2016

Enseignement
Agricole



Droit public

Revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2017

Ce sera la première étape de la mise en place des nouveaux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) des enseignants.

Formation initiale des enseignant.e.s agricoles

Pour être recruté.e.s, les candidat.e.s aux concours externes devront justifier au minimum d'une inscription en première année d'études en vue de l'obtention d'un master (décret 2016-1332).

Droit privé

●●● L'entretien professionnel, clé de voûte de votre formation

L'entretien professionnel doit permettre la mise en place d'actions concrètes en matière de formation. Soyez attentif.ive.s aux modalités de cet entretien et n'hésitez pas à contacter votre responsable Spelc pour être conseillé.e.s.

●●● La base de données économiques et sociales (BDES)

L'employeur a jusqu'au 31 décembre 2016 pour mettre à disposition des représentant.e.s du personnel de l'entreprise (membres CE ou délégué.e.s du personnel, CHSCT, délégué.e.s syndicaux.ales) la base de données économiques et sociales (BDES).